

FEDERALE ASSURANCE
ASSOCIATION D'ASSURANCES
MUTUELLES SUR LA VIE
Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0408.183.324

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MAI 2025**

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2024.

Après avoir connu une progression de 4,1 % en 2023, l'encaissement de la Mutuelle-Vie se rétracte en 2024 (- 4,6 %). Les résultats financiers récurrents augmentent de € 12,7 millions. La réduction du profil de risque du portefeuille s'est poursuivie. Les investissements en matière de digitalisation et pour la mise en conformité aux nombreuses nouvelles réglementations auxquelles les assureurs doivent se conformer ont un impact sur les frais d'exploitation, en hausse de 21,0 %. Le résultat réalisé par la Mutuelle-Vie lui permet d'accorder à ses clients des ristournes-vie (statutairement dénommées participations bénéficiaires) et de maintenir un ratio de solvabilité qui dépasse largement les exigences légales en la matière.

Comme évoqué ci-avant, l'encaissement de 2024 est reparti à la baisse, après avoir connu une hausse en 2023. Une tendance néanmoins contrastée.

Assurances-vie pour particuliers

L'évolution de l'encaissement est générale pour les assurances-vie individuelles : il diminue (- 9,6 %) en branche 21, mais connaît un quasi-statu quo en branche 23 (- 0,9%). Précisons néanmoins qu'au sein de la branche 21, la baisse du chiffre d'affaires est moins marquée pour l'épargne-pension (- 10,0 %) que pour la Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (- 18,4 %).

Ce tassement s'explique principalement par l'inversion de la courbe des rendements. Les taux d'intérêt à court terme ont été plus élevés que les taux d'intérêt à long terme, entraînant une perte d'attrait pour les solutions de placement à long terme (produits avec un horizon de placement de minimum 8 ans). Les produits à court terme ont connu un renouveau en termes d'attractivité (comptes à terme, ...), du fait de l'offensive des banques suite à l'expiration du bon d'état et de l'anticipation de la baisse annoncée des taux d'intérêts à court terme. La réponse de la Mutuelle-Vie à cette conjoncture a été le lancement de Nova Invest 3Y (voir ci-après - point 'Contrats de capitalisation – branche 26').

La baisse enregistrée en épargne-pension et Pension Libre Complémentaire pour Indépendants est à nuancer : la vente d'une part (minoritaire) du portefeuille Vie Individuelle "classique" à Monument Re Belgium en 2023 explique largement cette baisse. Si l'on excluait l'effet de cette vente, l'encaissement en épargne-pension serait en statu quo (+ 0,3 %).

La stabilité de l'encaissement en branche 23 reflète la recherche, par les épargnants et investisseurs, de solutions davantage axées sur la sécurité, compte tenu de la forte hausse des taux d'intérêts à court et à long termes au cours des deux dernières années. Ils se sont donc prioritairement tournés vers des produits à court et moyen termes.

Les produits de la branche 23 ont connu des rendements positifs en 2024. Bien que les inquiétudes persistantes concernant l'inflation élevée, les niveaux des taux d'intérêt et les tensions géopolitiques aient dominé l'année, les marchés des actions et obligataires se sont redressés en 2024.

L'encaissement de Vita Flex 44, la solution flexible permettant une combinaison des branches 21 et 23, a connu une baisse de 33,6 %.

Comme en 2023, la part des primes versées en branche 23 reste minoritaire, mais progresse néanmoins (30,9 % en 2024 pour 21,7 % en 2023) par rapport aux versements effectués en branche 21. La garantie offerte sur le taux d'intérêt reste privilégiée par les épargnants et investisseurs souhaitant maîtriser les risques liés à leurs placements.

Assurances-vie pour entreprises

Le chiffre d'affaires réalisé pour les assurances-vie groupe de la branche 21 poursuit sa croissance (+ 4,4 %), notamment du fait de l'indexation des salaires dans le segment EB (Employee Benefits). Il convient de tenir compte de la mise en run-off (depuis le 11 janvier 2021) des activités EB de la Mutuelle-Vie. Cela signifie qu'elle ne commercialise plus de nouvelles assurances de groupe pour travailleurs salariés depuis ce moment et que, comme les années précédentes, l'encaissement de 2024 a été réalisé exclusivement sur des contrats existants.

Contrats de capitalisation (branche 26)

Après une hausse importante du chiffre d'affaires en 2023 (+ 23,4 %), l'encaissement en branche 26 a connu un recul de 9,6 %. L'encaissement résulte principalement de deux facteurs :

- le partenariat de la Mutuelle-Vie avec Korfine, qui distribue des contrats branche 26 permettant la constitution de la garantie locative légale entre bailleur et locataire. Il convient de noter que le marché de la location a connu une baisse en 2024 ;
- les versements sur le compte de capitalisation Nova Deposit, distribué par son propre réseau de vente.

En août 2024, la Mutuelle-Vie a lancé Nova Invest 3Y, qui offre un taux d'intérêt garanti sur 3 ans. Cette solution est offerte tant aux personnes physiques que morales. Le lancement de Nova Invest 3Y permet à la Mutuelle-Vie de proposer à ses clients des solutions d'épargne et placement à court, moyen et long termes et de répondre ainsi à un besoin du marché.

Solvabilité

Le ratio de solvabilité déterminé selon les règles du régime de solvabilité (Solvency II), s'élève à 197 % au 31 décembre 2024.

Participations bénéficiaires

La Mutuelle-Vie est en mesure d'accorder des participations bénéficiaires 2024 appréciables.

Il convient de souligner que la Mutuelle-Vie accorde un taux de participations bénéficiaires unique sur la totalité de la réserve constituée contrairement à d'autres assureurs qui n'accordent des participations bénéficiaires élevées qu'à condition que les réserves dépassent un certain montant.

En résumé, cela porte le rendement total des principaux produits d'assurance-vie aux pourcentages communiqués dans le tableau ci-dessous.

PARTICIPATIONS BENEFICIAIRES ET RENDEMENTS TOTAUX 2024			
Produits financiers			
	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement brut total
Diamant Invest/Pension/Junior	0,00 à 4,75%	0,00 à 0,25%	0,25 à 4,75%
Vita Invest.2	0,00 à 2,00%	0,00 à 1,00%	1,00 à 2,00%
Vita Invest Dynamic	0,00%	1,60%	1,60%
Vita Pension	1,75%	0,25%	2,00%
Vita Flex 44 Pension (NEW)	1,75 %	0,55%	2,30%
Vita Flex	2,00 %	0,20%	2,20%
Vita PCLI	1,75%	0,25%	2,00%
Vita Flex 21 PCLI (NEW)	1,75%	0,55%	2,30%
Nova Invest 10Y	0,15 à 2,00%	0,00 à 0,95%	1,10% à 2,00%
Nova Invest 3Y (NEW)	2,85%	0,15%	3,00%
Fonds (Branche 23)	Rendement net		
FEDERALE - Euro Equities growth	-5.0%		
FEDERALE - Euro Bonds opportunities	2.0%		
FEDERALE - Euro Real Estate Dynamic	-5.3%		

FEDERALE - Invesco Balanced Risk Allocation Fund (Flexible)			0.0%
FEDERALE - Fidelity Word (Equities)			18.5%
FEDERALE - Robeco Emerging Markets (Equities)			10.2%
FEDERALE - Schroder Global Climate Change (Equities)			8.4%
FEDERALE Pension			-3.2%
Assurances de groupe et d'engagement individuel de pension			
	Taux garanti	Participation bénéficiaire	Rendement brut total
F-MANAGER VIP	1,75%	0,25%	2,00%
F-MANAGER	1,25%	0,00%	1,25%
F-BENEFIT	0,25 à 3,75%	0,00 à 1,25%	1,50 à 3,75%

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2024

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

Actifs Incorporels	9.023.275,79
Placements	2.330.752.926,98
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	6.686.645,54
• les placements dans des entreprises liées SC, SICAV FEDERALE INVEST, FEDERALE Management, FREIM Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	488.122.411,76
• les autres placements financiers, essentiellement :	1.835.943.869,68
– les actions et autres titres à revenu variable	164.124.912,20
– les obligations et autres titres à revenu fixe	1.369.522.734,52
– les autres prêts, essentiellement en private equity	302.296.222,96
Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	24.771.354,57
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	2.299.808,56
Créances	62.346.827,69
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opération d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	7.210.089,56
• nées d'opération de réassurance	663.059,60
• autres créances reprenant les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes courants avec les entreprises liées, les charges d'exploitation à récupérer, et le solde de l'emphytéose	54.473.678,53
Autres éléments d'actif	24.437.672,17
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	753,84
• les valeurs disponibles	24.436.918,33
Comptes de régularisation	38.022.281,84
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus	
TOTAL	2.491.654.147,60

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

Capitaux propres	105.422.458,72
Parmi les capitaux propres, figurent :	
• la réserve légale	570.000,00
• les réserves indisponibles	22.162.669,39
• les réserves immunisées	820.367,03
• les réserves disponibles	24.299.655,56
• le bénéfice reporté	10.945.818,65
Passifs subordonnés	60.000.000,00
Un emprunt ubordonné de 60 millions a été souscrit en 2017 par la Mutuelle Vie	
Fonds pour dotations futures	181.252.867,27
En 2022, prélèvement d'un montant de :	16.200.000,00
Provisions techniques	2.080.647.152,21
Elles représentent la valeur des engagements vis à vis des assurés. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provision d'assurance vie, dont :	2.054.938.741,45
- provision de longévité	1.042.311,20
- provision clignotant, qui n'a pas été alimentée vu la dispense obtenue de la BNB	
Au 31/12/23 cette provision s'élève à :	58.028.872,53
Si on avait du la constituer, elle serait de € :	65.281.030,11
• provision pour sinistres	18.147.483,16
• provision pour participation bénéficiaire	7.459.485,28
Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds aux opérations liées à un fonds d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)	24.771.355,08
Provisions pour autres risques et charges	0,00
Il s'agit des provisions pour prépension et de la provision pour impôts différés	
Dépôts reçus des réassureurs	2.682.015,95
Dettes	33.157.663,04
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe.	1.240.715,05
Elles reprennent principalement :	
- les primes payées avant l'échéance par les affiliés	
- les taxes et contributions à payer dans le cadre des contrats d'assurance	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	475.036,14
• les dettes envers les établissements de crédit	0,00
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes intercompagnies (comptes courants)	31.441.911,85
Comptes de régularisation	3.720.635,33
TOTAL	2.491.654.147,60

AU COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

COMPTE TECHNIQUE NON-VIE

Primes acquises nettes de réassurance	2.166.058,97
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	3.326.404,89
• les primes cédées aux réassureurs (-)	1.160.345,92
Produits des placements	260.164,66
Charge des sinistres, nettes de réassurance (-)	1.460.611,19
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	2.007.516,87
• la part des réassureurs (-)	513.885,76
• la variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	-33.019,92
Frais d'exploitation nets (-)	892.245,15
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	
Charges des placements (-)	138.575,62
Autres charges techniques , nettes de réassurance	75.718,72
Résultat	-140.927,05

COMPTE TECHNIQUE VIE

Primes acquises nettes de réassurance	182.484.277,41
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	183.456.082,28
• les primes cédées aux réassureurs (-)	971.804,87
Produits des placements	106.422.515,64
Ils comprennent :	
• les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation, principalement la Sicav FEDERALE INVEST et des intérêts sur créances (entreprises liées)	20.053.828,25
• les produits des autres placements. Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobiliers, des intérêts sur prêts	64.892.627,21
• les reprises de correction de valeur sur placements 2023 467.982,67	408.779,85
• les plus-values sur réalisations 2023 28.210.955,91	21.067.280,33
Correction de valeur sur les placements du poste "Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise"	3.791.864,53
Il s'agit de l'ajustement de la valeur des contrats et des actifs affectés à la branche 23	
Autres produits techniques nets de réassurance	1.348.883,75
Ce poste reprend entre autres les taxes et cotisations trop perçues ainsi que les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance.	
Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)	163.994.839,34
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	163.584.191,42
• la part des réassureurs (-)	596.294,35
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	825.733,72
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	181.208,55
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-51.766.176,49
Il s'agit essentiellement de la provision d'assurance-vie	
Participation aux bénéfices et ristournes (-)	-878.794,23
Dotations de l'exercice	7.459.485,28

Frais d'exploitation nets (-)	37.891.054,67
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	
Charges des placements (-)	19.122.652,55
Elle reprennent notamment :	
• les charges de gestion des placements y compris les frais d'entretien sur immeuble et les intérêts versés aux réassureurs sur leur dépôts	2.999.222,16
• les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)	12.926.373,25
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe	3.197.057,14
Correction de valeur sur les placements du poste "Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise"	3.206.471,18
Il s'agit de l'ajustement de la valeur des contrats et des actifs affectés à la branche 23	
Autres charges techniques nettes de réassurance (-)	1.693.185,07
Il s'agit principalement de taxes payées sur les participations bénéficiaires, sur certaines réserves et au fonds spécial de protection des dépôts	
Variation du fonds pour dotations futures	-16.200.000,00
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques, du bénéfice reporté, et :	
• après avoir doté le fonds pour dotations futures : €	-16.200.000,00
• octroyé des participations bénéficiaires (provision) pour €	7.459.485,28
• Le bénéfice à affecter est de €	10.955.350,64
Il est proposé de l'affecter comme suit :	
• primes bénéficiaires au personnel	9.531,99
• bénéfice à reporter	10.945.818,65

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Evènements importants entre la date de clôture et l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 28 avril 2025 en vue de leur publication, et qui ont mené à une adaptation des comptes annuels 2024 : aucun.

CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Le Groupe FEDERALE Assurance met en œuvre son plan stratégique Shape 25, traduit notamment dans le business plan 2025-2029. Ce plan stratégique comprend entre autres une simplification de la structure du groupe FEDERALE Assurance par le regroupement en 2025 de l'ensemble de ses activités d'assurances, dont celles de la Mutuelle-Vie, au sein d'une seule entreprise d'assurance, qui portera le nom de FEDERALE Assurance et sera constituée sous la forme d'une Association d'Assurance Mutuelle.

BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 78,8 unités au cours de l'exercice 2024 contre 84 en 2023.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 8.515.414.

79 ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 56 personnes ont suivi une formation à caractère moins formel.

GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2024 a été marquée, pour la Mutuelle-Vie, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le commissaire agréé des fonctions de contrôle et la Banque Nationale de Belgique.
- La révision du risk framework dans son ensemble.
- La révision du risk appetite statement .
- La dispense de doter la provision clignotant.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global de stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- La participation aux risk assessments.
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.
- Les analyses pour la licence unique.

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques de l'entreprise s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. Cette politique constitue le cadre global sous lequel s'articulent l'ensemble des politiques, procédures et directives de l'entreprise. Elle agit comme une coupole, intégrant et harmonisant les différentes approches adoptées par FEDERALE Assurance pour identifier, évaluer, mitiger et surveiller les risques qui pourraient affecter la réalisation de ses objectifs stratégiques. Elle sert de guide commun pour assurer la cohérence, l'efficacité et l'alignement de toutes les actions visant à protéger les actifs de l'entreprise, à renforcer sa performance et à préserver sa réputation.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chaque catégorie de risque de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité d'audit et des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui est responsable de :

- conseiller sur les aspects stratégiques des risques et sur l'appétence au risque ;
- assurer une vision spécialisée de la gestion des risques ;

- être informé par le comité de direction de toute modification du profil de risques afin de s'assurer qu'il demeure aligné avec l'appétence au risque ;
- fournir des conseils sur la meilleure manière de gérer et d'atténuer les risques, tout en respectant les seuils définis par le conseil d'administration.
- assister dans la supervision de la mise en œuvre des politiques de gestion des risques ;
- prendre note des avis et des rapports périodiques du Chief Risk Officer ;
- émettre des avis périodiques sur l'efficacité et la qualité des processus de gestion des risques.

La politique de gestion des risques de l'entreprise, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Quels types de risques ?

Risques d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de changement défavorable de la valeur des ressources en capital en raison de changements inattendus dans les hypothèses de tarification ou de réservation, telles que la gravité, la fréquence, la tendance, la volatilité ou le niveau des taux d'occurrence.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, des critères d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière. Il s'agit des risques de variation de la valeur des actifs et des passifs due à un certain nombre de facteurs : évolution des paramètres de marché, évolution des prix de l'immobilier, des taux d'intérêt, des taux de change, etc.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée. La dimension ESG est présente dans le choix des décisions d'investissement.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Les comités d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se chargent de la mise en pratique des principes d'investissement.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels découlent de processus ou de systèmes internes inadéquats ou défaillants, du comportement du personnel ou d'événements extérieurs. Le risque opérationnel comprend la partie du risque de conduite qui a un impact sur les assureurs, mais exclut le risque stratégique et le risque de réputation.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- Le risque est lié à l'humain ou plus précisément à la difficulté d'attirer et de retenir les talents et les personnes compétentes en veillant à l'équilibre de la masse salariale.
- Le risque d'erreur potentielle dans le développement, la mise en œuvre et/ou l'application ou l'interprétation des résultats produits par un modèle financier/de risque.
- Le risque lié à un tiers est tout risque associé à l'engagement d'un tiers dans le cadre de la prestation d'un service ou d'un produit à un client (la seconde partie). Il s'agit d'un terme générique couvrant plusieurs types de risques potentiels en fonction du produit ou du service, du tiers et de la nature de l'engagement ou de la relation.
- Le risque de fraude fait référence à la possibilité d'une perte financière due à une tromperie intentionnelle perpétrée par un individu ou un groupe à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation.
- Le risque de business processus est une perte de revenus résultant de processus inefficaces et/ou inefficients. Les processus inefficaces entravent la réalisation des objectifs de l'organisation, tandis que les processus inefficients peuvent permettre d'atteindre les objectifs, mais ne tiennent pas compte des coûts élevés encourus.
- Le risque lié à la sécurité physique est une perte résultant des dommages aux biens matériels de l'organisation, des blessures d'un employé ou d'un affilié et des dommages ou préjudices causés à un bien public.
- Les risques informatiques et de sécurité sont des menaces pesant sur les données, les systèmes critiques et les processus organisationnels. Il s'agit du risque associé à l'utilisation, à la propriété, à l'exploitation, à l'implication, à l'influence et à l'adoption des technologies de l'information au sein de FEDERALE Assurance. Les risques informatiques peuvent avoir un impact négatif sur FEDERALE Assurance et résultent souvent d'une mauvaise gestion des processus et des événements.

Un programme autour des aspects ESG a été mis en place afin d'identifier et de suivre les engagements et les opportunités de durabilité de manière transversale, tant à l'échelle du groupe que pour chaque entité et chaque produit.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide de politiques, de procédures, de chartes et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque créé par la stratégie commerciale d'un assureur. Le risque stratégique comprend les risques découlant de mauvaises décisions commerciales, d'une mauvaise exécution des décisions, d'une allocation inadéquate des ressources ou d'une incapacité à réagir correctement aux changements de l'environnement commercial.

Risque de conformité

Le risque de conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires (AML, IDD, etc.), des normes et usages professionnels et déontologiques et propres aux activités d'assurance.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité ;
- les règles de conflits d'intérêts ;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

GESTION FINANCIERE

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur caractère durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

En 2024, l'accent a encore été mis sur la réduction du profil de risque du portefeuille, en réduisant l'exposition aux actions cotées, aux obligations d'entreprises et au secteur immobilier tout en augmentant l'exposition aux obligations d'état en profitant de la hausse des taux sans risque.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production d'un flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

Bien que les taux sans risque se soient stabilisés en 2024, la réduction du profil de risque s'est poursuivie. Néanmoins, la hausse de revenus d'intérêts et de dividende a permis de faire progresser le rendement récurrent sur portefeuille, et en même temps à renforcer la solvabilité de la société. En dépit de ces initiatives, le ratio 'Solvency' a été négativement impacté par la baisse de valeur de la participation que détient la Mutuelle-Vie dans la Société Coopérative suite à la révision des tableaux indicatifs.

Les résultats financiers totaux (hors Branche 23) sont en hausse de € 21.7 millions, à € 85,5 millions.

Les résultats récurrents sont en hausse de € 12.7 millions, à € 79.9 millions.

Les revenus non récurrents sont en hausse de € 9 millions à € 5.7 millions. Il s'agit d'une combinaison de plus-values sur cession de titres et immeubles dans le cadre de la réduction du profil de risque et de réductions de valeur sur des dossiers crédit, dans un contexte de taux élevés délicat pour certains émetteurs.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2024, le logiciel « Digitalisation de FEDERALE Assurance » a été notifié à Belspo comme un projet en recherche et développement. En outre, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a attesté en 2024 que ces investissements n'ont pas d'effet sur l'environnement, ou visent à en minimiser les effets négatifs.

GOVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Pour FEDERALE Assurance

Le comité de direction est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO ;
- monsieur Jean Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- monsieur Michael HOEBRECHTS, CTO
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Des changements ont eu lieu en ce qui concerne la composition du comité de direction :

Le mandat de madame Ariane BERCKMOES en tant que CTO, membre du comité de direction a pris fin le 30 septembre 2024 et celui de madame Tiny ERGO en tant que CFO, membre du comité de direction et administrateur exécutif le 21 février 2025.

Monsieur Michael HOEBRECHTS a été nommé en tant que membre du comité de direction, CTO, avec effet au 28 octobre 2024.

La fonction de président du conseil d'administration des entreprises d'assurance est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

A la suite de la fusion par absorption de la SA Fédérale Real Estate par l'AAM Fédérale Assurance prenant effet au 1er avril 2025, un nouveau comité spécialisé, le comité immobilier, sera constitué à partir de cette date.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit et des risques, ainsi que l'indépendance de ses membres.

Au 31 décembre 2024, le comité d'audit et des risques est présidé par monsieur Philippe DE LONGUEVILLE et est par ailleurs composé de madame Kristien SMEDTS ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Michel VANDERSTRAETEN, Philip MAEYAERT et Bruno THOLLEBEKE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- plusieurs membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance ;
- trois membres du comité d'audit et des risques sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Pour la Mutuelle-Vie

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire, sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique :

- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif et président du conseil d'administration de monsieur Frédéric de SCHREVEL pour une durée d'un an.
- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe de monsieur Philip MAEYAERT, pour une durée d'un an.
- le renouvellement du mandat d'administrateur exécutif de madame Véronique VERGEYLEN pour une durée d'un an.

Il propose également à l'assemblée générale ordinaire le renouvellement du mandat de commissaire agréé pour trois ans (couvrant l'exercice 2025, 2026 et 2027) de la société DELOITTE Réviseurs d'Entreprises / Bedrijfsrevisoren (BCE n° 0429.053.863 – B00025), avec siège social à 1930 Zaventem, Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, ayant comme représentant permanent madame Bianca CHANG (IRE B01230), pour une rémunération annuelle de € 106.270, hors TVA et indexation annuelle.

Le conseil d'administration a par ailleurs pris la décision de renouveler pour une durée d'un an le mandat de monsieur Frédéric de SCHREVEL en tant que président du comité de nomination et de rémunération avec effet à partir de l'assemblée générale du 13 mai 2025, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

Il informe également l'assemblée générale de la cessation du mandat :

- d'administrateur non-exécutif de madame Julie BAJART à partir du 31 mars 2025 ;
- d'administrateur non-exécutif indépendant de monsieur Pierre PORTIER à partir de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2025 et
- de membre du comité d'audit et des risques de monsieur Frédéric de SCHREVEL à partir de l'assemblée générale du 13 mai 2025.

Nous remercions la direction, les cadres et les membres du personnel de la Mutuelle-Vie pour le travail accompli au cours de l'exercice 2024, ainsi que les administrateurs pour leur contribution active durant cette même période.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le/...../2025.

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,
Administrateur-délégué.